

Honorer Minamata

Une déclaration de solidarité internationale en faveur des groupes victimes de Minamata

Introduite par le réseau international pour l'élimination des POP (IPEN) au cours de la deuxième session du comité de négociation intergouvernemental qui a eu lieu à Chiba au Japon en janvier 2011

CONSIDERANT QUE:

- La maladie de Minamata est une maladie grave et souvent mortelle causée par l'exposition au méthyle de mercure. Cette maladie a été ainsi nommée en souvenir de la Baie de Minamata située dans la préfecture de Kumamoto où cette maladie s'est manifestée pour la première fois au début des années 50.
- Les personnes vivant dans les parages de la Baie de Minamata ont été frappées par cette maladie après avoir consommé du poisson et d'autres produits de mer qui avaient été fortement contaminés au méthyle de mercure par la société Chisso.
- Cette usine produisait la substance chimique acétaldéhyde utilisant des procédés de fabrication utilisant le mercure comme catalyseur. Bien que cette maladie ait été diagnostiquée pour la première fois en 1959, l'usine de la société Chisso a continué à déverser le méthyle de mercure dans la Baie jusqu'à 1968.
- Une deuxième manifestation de la maladie de Minamata est survenue au milieu des années 60 dans le bassin de la rivière d'Agono dans la préfecture de Niigata. Une autre société de fabrication des produits chimiques, Showa Denko, produisait de l'acétaldéhyde utilisant un procédé similaire et déversait ses eaux usées dans la rivière Agano.
- La société Chisso avait au départ nié que les déversements provenant de leur usine étaient à l'origine du déclenchement de la maladie de Minamata. Ils ont essayé d'acheter en sourdine le silence de certains victimes afin d'éviter l'entière responsabilité et des revendications d'indemnisation plus importantes.
- De milliers de personnes ont souffert des infirmités provenant de la maladie de Minamata et plusieurs en sont mortes. Des dizaines de milliers de personnes se sont jusqu'ici présentées pour signaler qu'ils sont des victimes de cette pollution.
- Le nombre total des victimes de la maladie de Minamata, cependant, est beaucoup plus élevée. Beaucoup ne veulent pas révéler publiquement qu'ils sont des victimes à cause de la fréquence des discriminations et des préjudices à l'encontre

des victimes de Minamata. Beaucoup d'autres sont mortes sans jamais être officiellement reconnues comme étant des victimes de Minamata.

- EN 1977, le Gouvernement du Japon a établi des critères pour certifier les victimes de la maladie de Minamata. Ces critères ont été critiqués par les groupes victimes de Minamata comme étant insuffisants, compte tenu du fait que seulement certains des symptômes de la maladie de Minamata étaient reconnus et ceci limitait le nombre de victimes qui devaient avoir droit à l'indemnisation. Plus tard en 2010, la Court d'Appel d'Osaka a aussi critiqué ces critères, estimant qu'ils n'avaient aucun fondement médical solide.
- En 2004, la Court Suprême du Japon a décrété que le Gouvernement du Japon et la Préfecture de Kumamoto étaient responsables pour n'avoir pas empêché la propagation de la maladie après 1960, et les a critiqués pour la non reconnaissance de leurs responsabilités.
- En 2009, le Gouvernement du Japon a promulgué la Loi de Réparation aux Victimes de la Maladie de Minamata. Cette loi a donné droit à la société Chisso de se diviser en deux, ce qui lui permet de limiter ses responsabilités vis à vis de la maladie de Minamata. La nouvelle loi n'établit aucune révision des critères de certification de la maladie de Minamata malgré le fait que les groupes victimes et d'autres aient conclu que ces critères sont inopportunément restreints et insuffisants. La nouvelle loi n'établit non plus un programme visant à enquêter de façon rigoureuse sur l'état de santé des habitants des zones contaminées.
- En 2010, le Premier Ministre Japonais Yukio Hatoyama a pris part à la 54e cérémonie de commémoration annuelle de Minamata et s'est excusé de l'impuissance du gouvernement à empêcher la propagation de la maladie dans le pire cas de la pollution industrielle que le pays ait connu. Dans son allocution, il a exprimé l'espoir que le Japon puisse contribuer activement à la création d'un traité international pour la prévention de l'empoisonnement par le mercure dans l'avenir et a proposé que ce traité soit nommée la Convention de Minamata. Cette proposition n'avait pas été discutée avec les groupes victimes avant son annonce.
- En 2010, la Première Session du Comité Intergouvernemental de Négociation pour préparer un instrument international juridiquement contraignant sur le mercure s'est tenu à Stockholm, en Suède. Un représentant du Gouvernement du Japon a proposée que le traité international de contrôle du mercure soit nommé la Convention de Minamata et a fait savoir que le Japon souhaite abriter la Conférence diplomatique de 2013 au cours de laquelle la Convention sera adoptée.
- En 2011, le Deuxième Comité Intergouvernemental de Négociation se tient à Chiba, au Japon. Les groupes victimes demeurent insatisfaits sur la manière dont

le Gouvernement du Japon et la société Chisso ont réagi par rapport à la terrible tragédie de la maladie de Minamata.

- Plus de cinquante ans se sont écoulés depuis que la maladie de Minamata a été diagnostiquée pour la première fois et les groupes victimes demeurent mécontents des réactions du Gouvernement du Japon et de la société Chisso. Les groupes victimes exigent que toutes les victimes soient reconnues et indemnisées. Ils exigent qu'une étude sanitaire complète des personnes des zones affectées soit réalisée. Ils veulent s'assurer que le Principe du Pollueur Payeur soit entièrement et correctement appliqué. Ils exigent que les zones contaminées qui se trouvent aux alentours de la Baie de Minamata soient décontaminées pour que la cérémonie de signature de la Convention n'ait pas lieu dans un endroit où une contamination massive au mercure continue à être négligée. Finalement, les groupes victimes de Minamata exigent qu'il soit établi un système sanitaire et social qui permettra aux habitants de mener une vie sécurisée. L'IPEN et les ONG de toutes les régions du monde soutiennent ces revendications légitimes des groupes victimes de Minamata.

IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT :

- Nous sommes d'accord sur le fait que nommer le traité international sur le contrôle du mercure, la Convention de Minamata, établirait de façon directe un lien entre la tragédie de Minamata et les efforts internationaux pour la protection de la santé humaine et l'environnement de la pollution par le mercure. Ainsi, si le traité doit porter le nom Minamata, les victimes et leurs revendications légitimes doivent être honorées et les leçons de la tragédie de Minamata doivent être appliquées au traité.
- Nous sommes solidaires avec les groupes victimes de Minamata qui insistent que la tragédie en cours doit être correctement abordée par le Gouvernement du Japon et la société Chisso avant que la Convention ne prenne le nom de la Convention de Minamata. Ceci signifie que l'engagement public et les actions concrètes visant à une véritable résolution des problèmes majeurs devraient être pris avant la conférence diplomatique de 2013.
- Nous sommes solidaires avec les groupes des victimes de Minamata pour convenir que Minamata n'est pas seulement un nom, un lieu ou une maladie. C'est plus. C'est aussi la douleur, l'irresponsabilité collective, la perte, et la discrimination. Minamata renvoie aux personnes et à une communauté. Elle signifie aussi leur combat pour survivre, et de leur détermination à vivre. Voici la véritable Minamata.

IL A ÉTÉ EN PLUS CONVENU CE QUI SUIT

- Nous demandons à toutes les parties prenantes- y compris les gouvernements, les organisations non gouvernementales, le secteur privé, les organisations

intergouvernementales et les autres- à travailler ensemble pour négocier un traité mondial solide qui va efficacement réduire au maximum et éliminer toutes les sources humaines de mercure afin que les poissons et les produits de mer soient à nouveau sains à la consommation et afin que la tragédie de Minamata ne se reproduise plus jamais.

Olga Speranskaya, Co-Présidente de l'IPEN

Mariann Lloyd-Smith, Co-Présidente de l'IPEN



L'IPEN est un réseau international de plus 700 organisations pour la santé et l'environnement travaillant dans 109 pays.

Le Réseau avait été créé au départ pour promouvoir la négociation d'un traité international pour la protection de la santé humaine et l'environnement d'une classe de produits chimiques toxiques appelés les Polluants Organiques Persistants (POP). Par la suite, après l'adoption par les gouvernements de la Convention de Stockholm sur les POP, L'IPEN a étendu sa mission au delà des POP et maintenant soutient les efforts locaux, nationaux, régionaux et internationaux pour la protection de la santé et de l'environnement des dangers causés par l'exposition aux produits chimiques toxiques.



Approbatons :

- Le Réseau International pour l'Élimination des POP (IPEN) fait appel à tous à manifester leur solidarité aux victimes de Minamata et d'approuver la Déclaration de solidarité portant Honneur à Minamata. Cette initiative d'IPEN est supportée par le réseau mondial des ONGs de l'IPEN.